



France Sud - Établissement CHASTAGNER

Rue Jean Monnet - ZI La Silardière

42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES

Adresse Chantier :

**Boulevard François Suarez –
LA TRINITE (o6)**

Référence :

CHo243-DOE - 001 - A

Dossier des Ouvrages Exécutés

Version	Date	État	Rédigé par	Contrôlé par	Observations
A	15/07/2022	Validé	A. Monnier	R. BENALET	Version initiale



AFNOR CERTIFICATION

N° O-88646

Date d'obtention : 29/10/2020

Date de validité : 29/10/2022

Sommaire

Sommaire	1
1. Description des Travaux	3
1-2 Renseignements Administratifs	3
1-3 Présentation des Travaux	5
2. PPSPS	7
3. Reportage Photo pendant les travaux	46
4. Constat d'huissier	53
4.1 Constat d'huissier avant travaux	53
4.2 Constat d'huissier pendant travaux	150
4.3 Constat d'huissier après travaux	162
5. Bilan Déchets	267
5.1 Bilan déchets	267
5.2 Bons d'évacuation	268

1. Description des Travaux

1-2 Renseignements Administratifs

Intervenants	
Maître d'Ouvrage	VILLE DE LA TRINITE 19 rue de l'hôtel de ville 06430 LA TRINITE
Représenté par	S. Baret : Sylvie.baret@villelt.fr / 04 93 27 64 07
Assistant Maitrise d'ouvrage	EGIS BATIMENTS MANAGEMENT 4, rue Dolorès Ibarruri – TSA 40002 93188 MONTREUIL Cedex
Représenté par	J. FOURNERET : Julien.fourneret@egis.fr / 06 44 15 16 16
Coordinateur SPS	APAVE 22 RUE Edouard Grinda 06200 NICE
Représenté par	B.HOUVENAGHEL : Bastien.houvenaghel@apave.com / 07 64 61 52 99
Organismes de Prévention	
DIRECCTE	Immeuble Communica Porte de l'Arenas B 455, Promenade des Anglais 06206 NICE CEDEX 3 dd-06.direction@direccte.gouv.fr / 04 93 72 76 00
CARSAT / CRAMIF	31 rue de Paris 06000 NICE prevention@carsat-sudest.fr / 04 93 18 63 30
OPPBTP	1890 Route de St Bernard – les Portes du Soleil 06220 VALLAURIS vallauris@oppbtp.fr / 04 92 96 06 76
Médecine du Travail	Dr. FAVRE Service de Santé du Travail du Bâtiment et des Travaux Publics de la Loire - BP 60017 42001 SAINT-ETIENNE Cedex 1 sstbtp42feursmontbrison@orange.fr

Entreprise sous-traitante / co-traitante /
Prêt de personnel
Entreprise Principale

Co-traitant désamiantage

VALGO -
153 rue A. Santos Dumont
34534 Saint Jean de Vedas
Représenté par M.DEPIERRE – Responsable d’agence
Mathias.depierre@valgo.com / 06 60 57 88 25

Entreprise Principale

Représenté par

DEMCY France SUD
ZI de la Silardière – Rue Jean Monnet –
42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES
A.MONNIER – Conducteur de travaux
Antoine.monnier@eiffage.com / 06 16 15 00 04

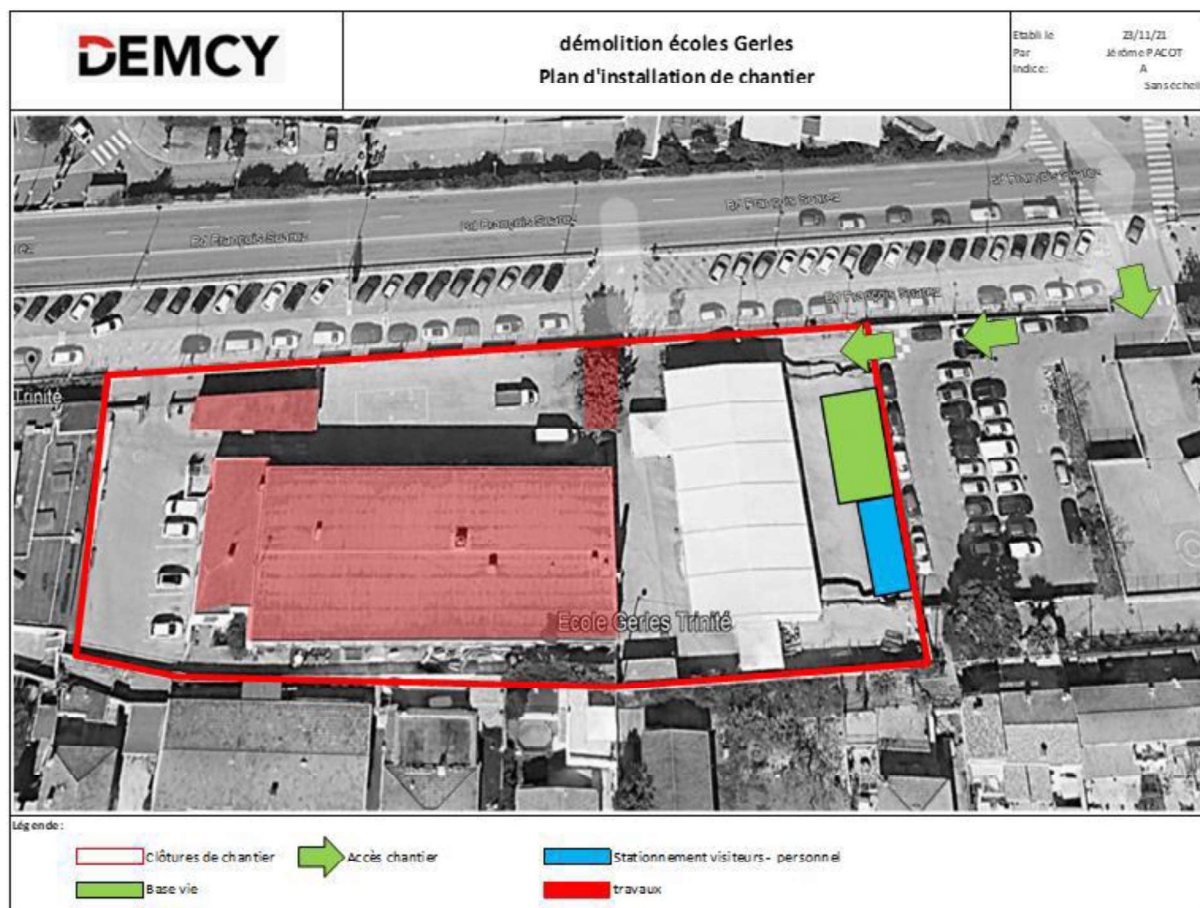
1-2 Présentation des Travaux

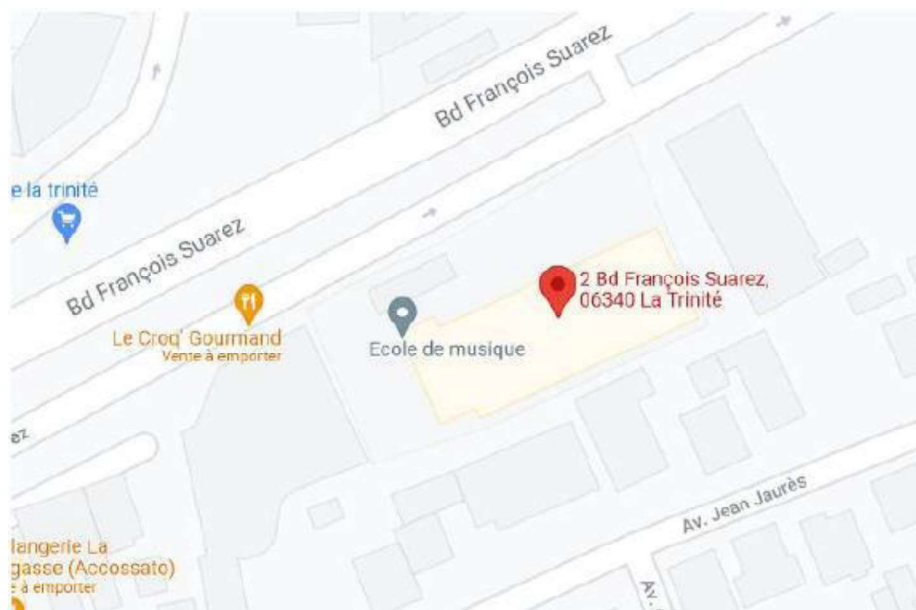
Description des Travaux	
	• Pré-curage • Désamiantage réalisé par l'entreprise VALGO • Curage • Démolition par écrêtage partiellement le niveau R+1 de l'école des Gerles • Démolition à la pelle les niveaux inférieurs • Evacuation des bétons excédentaires • Concassage au concasseur mobile • Démolition des enrobés • Finitions

Lieu d'Intervention

Adresse du Chantier	
	Ecole des Gerles, Boulevard François Suarez LA TRINITE (06)

Vue aérienne du site d'intervention / Plan accès routier

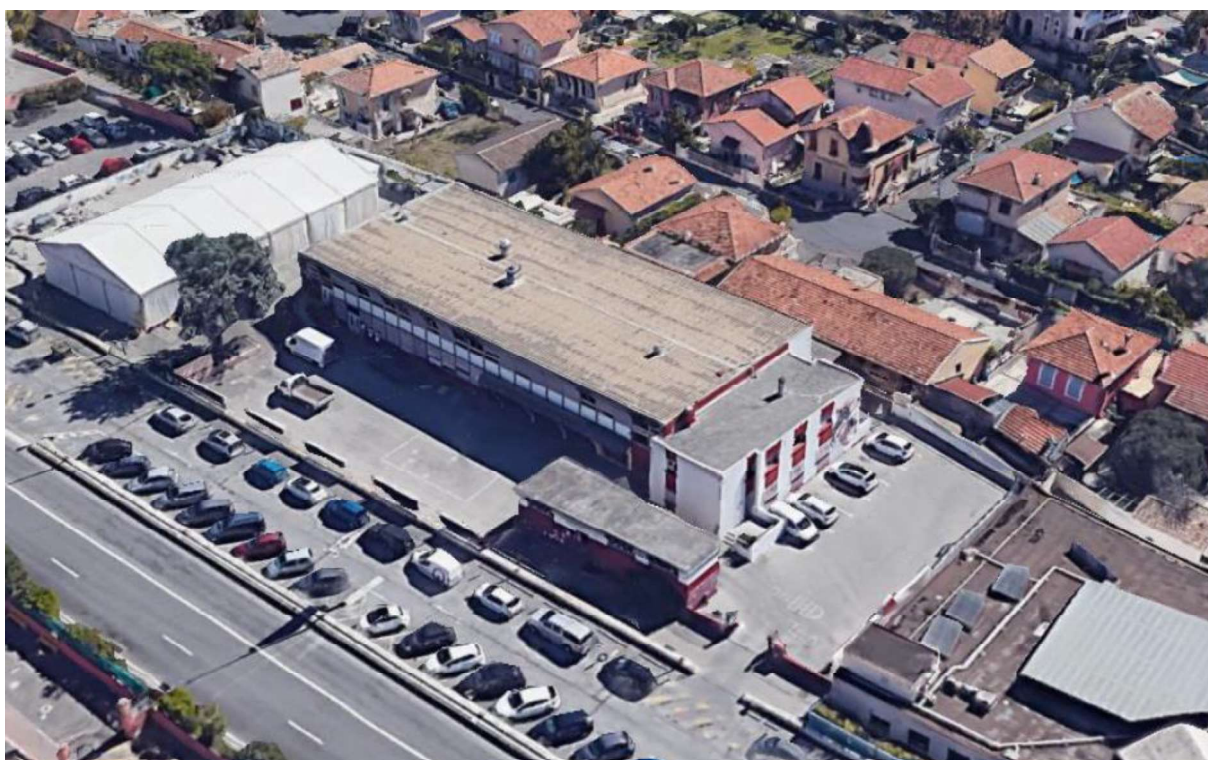




2. PPSPS

Démolition école des Gerles

Boulevard François Suarez – LA TRINITE (06)



Versio n	Date	État	Rédigé par	Contrôlé par	Observations / Modifications
A	07/01/2022	OBS	Antoine MONNIER	Ronnie BENAZET	Version initiale

N°	Chantier	Document	Numéro	Version
	CH0243	PPSPS	001	A

Liste de diffusion

Avant toute communication à l'extérieur de l'entreprise, le PPSPS est transmis au responsable QSE de l'entreprise pour validation.

Externe		
Entreprise	Nom	Objet de la diffusion
VILLE DE LA TRINITE	S. Baret C. OMET	Validation
EGIS BATIMENTS MANAGEMENT	J. FOURNERET	Validation
APAVE	B. HOUVENAGHEL	Information

Interne		
Nom	Service	Objet de la diffusion
Mickael TITAUD	QSE	Validation
Antoine MONNIER	Cdtx	Validation
Ronnie BENAZET	Chef Sec-teur	Information

Accès au document

Le PPSPS est disponible en permanence sur le chantier pour consultation, avis, du médecin du travail, des membres du CHSCT, des membres du CISSCT le cas échéant, et des représentants de l'inspection du travail, la CARSAT, l'OP-PBTP.

Archivage

Il sera conservé par l'entreprise 5 ans après l'achèvement des travaux.

Lexique

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des termes-clés et sigles nécessaires à la bonne compréhension du présent document

Abréviation	Définition
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
BSD	Bordereau de Suivi des Déchets
BTP	Bâtiment Travaux Publics
CACES	Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins Spéciaux
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CR	Compte Rendu
DICT	Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'Emploi
EPC	Équipement de Protection Collective
EPI	Équipement de Protection Individuelle
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité
MCA	Matériaux Contenant de l'Amiante
MPCA	Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante
MRS	Méthode de Rédaction Structurée
OPPBTP	Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
PIC	Plan d'Installation de Chantier
PGCSPS	Plan Général de Coordination Sécurité Protection Santé
PPSPS	Plan Particulier de la Sécurité et de la Protection de la Santé
PV	Procès-Verbal
QSE	Qualité Sécurité Environnement
SDIS	Service Départemental d'Incendie et des Secours
SST	Sauveteur Secouriste du Travail
VIC	Visite d'Inspection Commune
VGP	Vérification Générale Périodique
VL	Véhicule Léger
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle

Sommaire

1. Présentation du chantier	5
1.1. Intervenants principaux	5
1.2. Description de l'opération	7
1.3. Localisation du chantier	9
2. Présentation de l'organisation	10
2.1. Moyens humains	10
2.2. Moyens matériels	11
2.3. Plan d'installation de chantier	12
2.4. Installations de chantier	13
2.5. Contacts en cas d'accident	15
2.6. Consignes en cas d'accident	16
3. Présentation détaillée des travaux	19
4. Analyse de risques	24
4.1. Risques internes	24
4.2. Risques importés	30
4.3. Risques exportés	32
4.3. Réduction des nuisances	31
5. Analyse de risques COVID 19	35

1. Présentation du chantier

1.1. Intervenants principaux

Intervenants	Coordonnées	Interlocuteur pour le marché
Maître d'ouvrage		
VILLE DE LA TRINITE	19 rue de l'hôtel de ville 06430 LA TRINITE	S. Baret - MOA Sylvie.baret@villelt.fr 04 93 27 64 07 C. OMET - MOA Cedric.omet@villelt.fr
Assistant maîtrise d'ouvrage		
EGIS BATIMENTS MANAGEMENT	4, rue Dolorès Ibarruri – TSA 40002 93188 MONTREUIL Cedex	J. FOURNERET – asst maîtrise d'ouvrage Julien.fourneret@egis.fr M. +33 (0)6 44 15 16 16
Coordinateur SPS		
APAVE	22 avenue Edouard Grinda 06200 NICE	B. HOUVENAGHEL - CSPS Bastien.houvenaghel@apave.com M.+33 (0)7 64 61 52 99
Entreprise désamiantage du groupement		
VALGO	153 rue A. Santos Dumont 34534 Saint Jean de Védas	F. PARRAT – chargé d'études Fabien.parrat@valgo.com M. +33 (0)6 60 74 26 07 M.DEPierre – Responsable d'agence Mathias.depierre@valgo.com M.+33 (0)6 60 57 88 25
Entreprise démolition du groupement		
DEMCY	99 rue Jean Aubert 30000 NIMES	J. PACOT – Responsable BE Jerome.pacot@eiffage.com M.+ 33 (0)6 42 83 75 50 Antoine Monnier – Conducteur de Travaux Antoine.monnier@eiffage.com M.+33 (0)6 16 15 00 04

DIRECCTE**DIRECCTE**

Coordonnées 04 93 72 76 00/ dd-06.direction@direccte.gouv.fr

Adresse Immeuble Communica Porte de l'Arenas B
455, Promenade des Anglais
06206 NICE CEDEX 3

CARSAT**CARSAT SUD EST**

Coordonnées 04 93 18 63 30 / prevention@carsat-sudest.fr

Adresse 31 rue de Paris
06000 NICE

OPPBTP**OPPBTP VALLAURIS**

Coordonnées Tél : 04.92.96.06.76 / vallauris@oppbtp.fr

Adresse 1890 Route de Saint Bernard
Les Portes du Soleil
06220 VALLAURIS

Médecine du travail**Service de Santé du Travail du BTP**

Représenté par Docteur ANNACARO

Coordonnées Téléphone : 04.66.04.21.33

Adresse 13 bis, Bd Talabot
30039 - NIMES

1.2. Description de l'opération

Nature du marché

Nature des travaux Le présent marché prévoit la déconstruction et le désamiantage de l'école des Gerles:

- Pré-curage
- Désamiantage réalisé par l'entreprise VALGO
- Curage
- Démolition par écrêtage partiellement le niveau R+1 de l'école des Gerles
- Démolition à la pelle les niveaux inférieurs
- Evacuation des bétons excédentaires
- Concassage au concasseur mobile
- Démolition des enrobés
- Finitions



Localisation des bâtiments à démolir

PGCSPS de référence PGC Ecole des Gerles – LA TRINITE

Planning

Date de démarrage Semaine 06

Durée du chantier 18 semaines

Horaires de chantier Les horaires sont affichés sur le chantier (base vie).

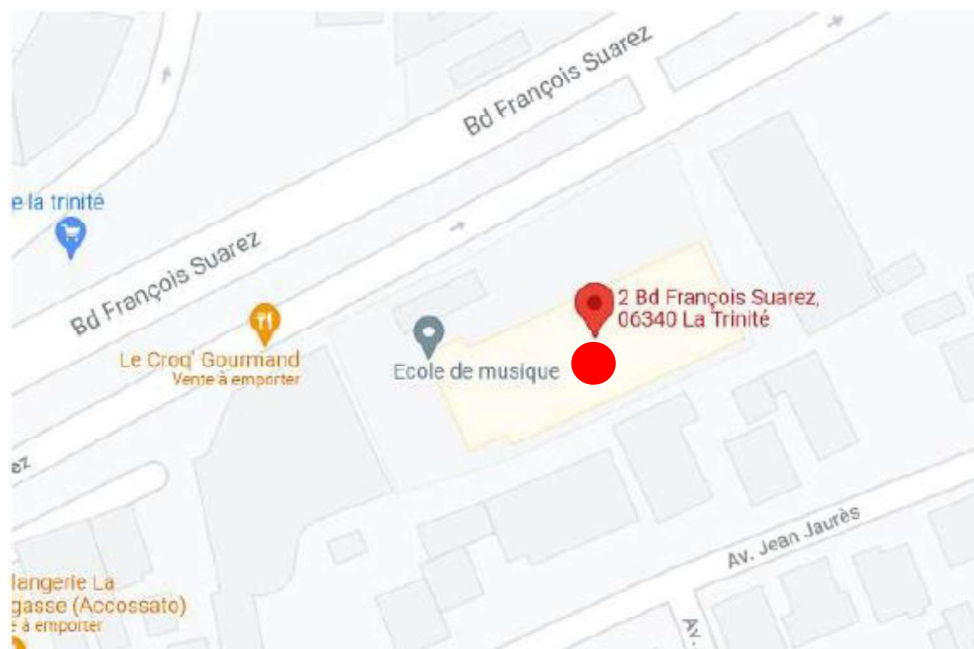
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	9h – 12h	7h30 – 12h	7h30 – 12h	7h30 – 12h	7h30 – 12h
Après Midi	13h – 17h30	13h – 17h30	13h – 17h30	13h – 17h30	

1.3. Localisation du chantier

Adresse du chantier

Adresse Ecole des Gerles, Boulevard François Suarez – LA TRINITE (06)

Situation du chantier Le plan ci-dessous permet de situer le chantier au niveau des accès routier



Plan de situation du chantier

2. Présentation de l'organisation

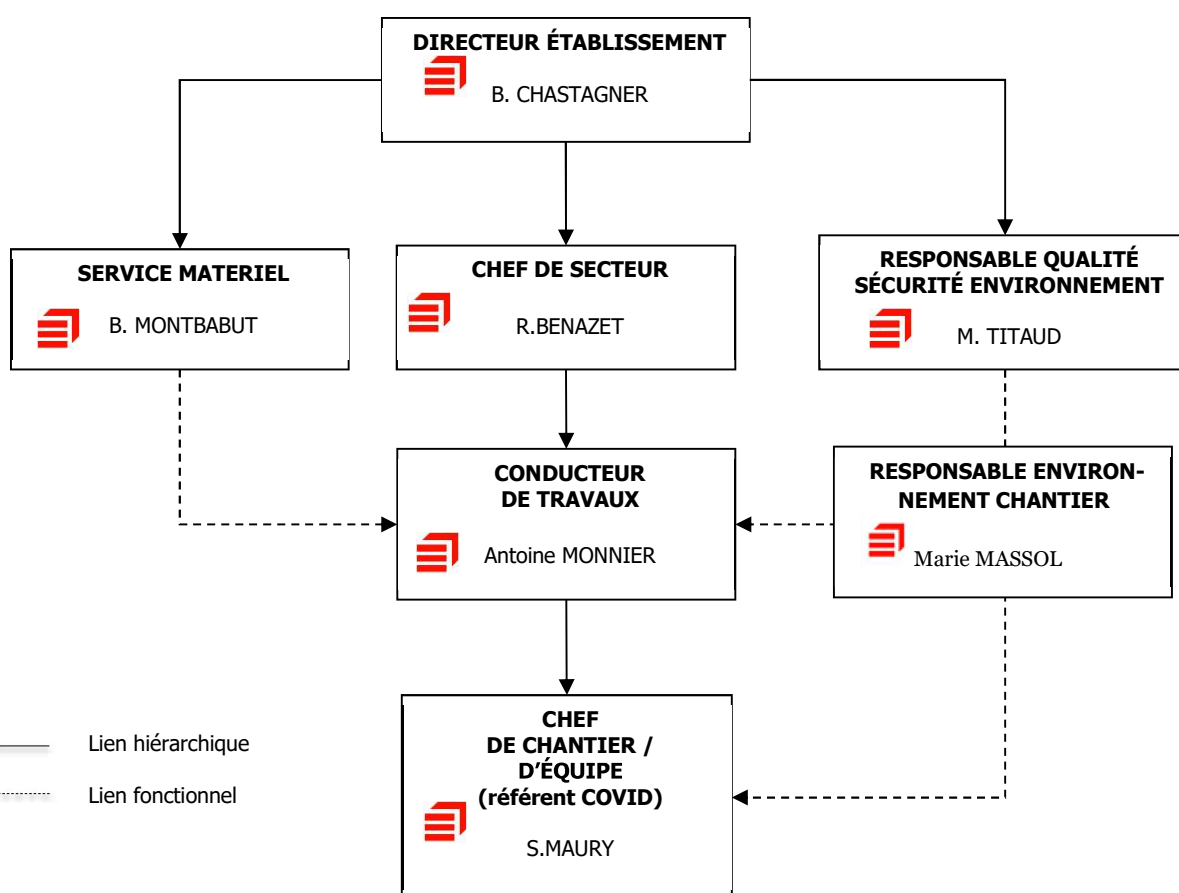
2.1. Moyens humains

Moyens humain

Effectif moyen 5 personnes

Effectif maximum 10 personnes

Organigramme



Organigramme de l'entreprise pour l'opération

2.2. Moyens matériels

Moyens matériels

Matériel	Nombre	Type
Benne à déchets	4 à 5	Volume 30m ³
Pelle hydraulique	1 1	Pelle à chenilles 40 tonnes flèche droite de démolition hauteur de travail 13 m Pelle à chenilles 25 tonnes flèche droite de démolition hauteur de travail 11 m
Outils de démolition	2 2 1 2 1	Pince de tri Cisaille à béton Cisaille fer Broyeurs béton Godet squelette
Écrêtage	1 1 1	Brokks 200 Mini-pelles 2.5 tonnes Bob-cat
Curage	1 1 1	Échafaudage roulant Petit outillage Chariot télescopique
Manutention	1 1	Chariot télescopique 16m avec godet griffe Grue mobile 70 tonnes (manutention des mini-engins et structures métalliques)
Transport	6	Camions 8x4 bennes enrochement
Remblais	1	compacteur
Concassage	1 1 1	Concasseur mobile Chargeuse à pneus Pelle
Arrosage	1 1 2	Canons brumisateurs Lance incendie Ensemble système embarqué sur pelles de démolition

2.3. Plan d'installation de chantier

Plan d'installation de chantier

Le chantier sera organisé comme suit :

Installations de chantier

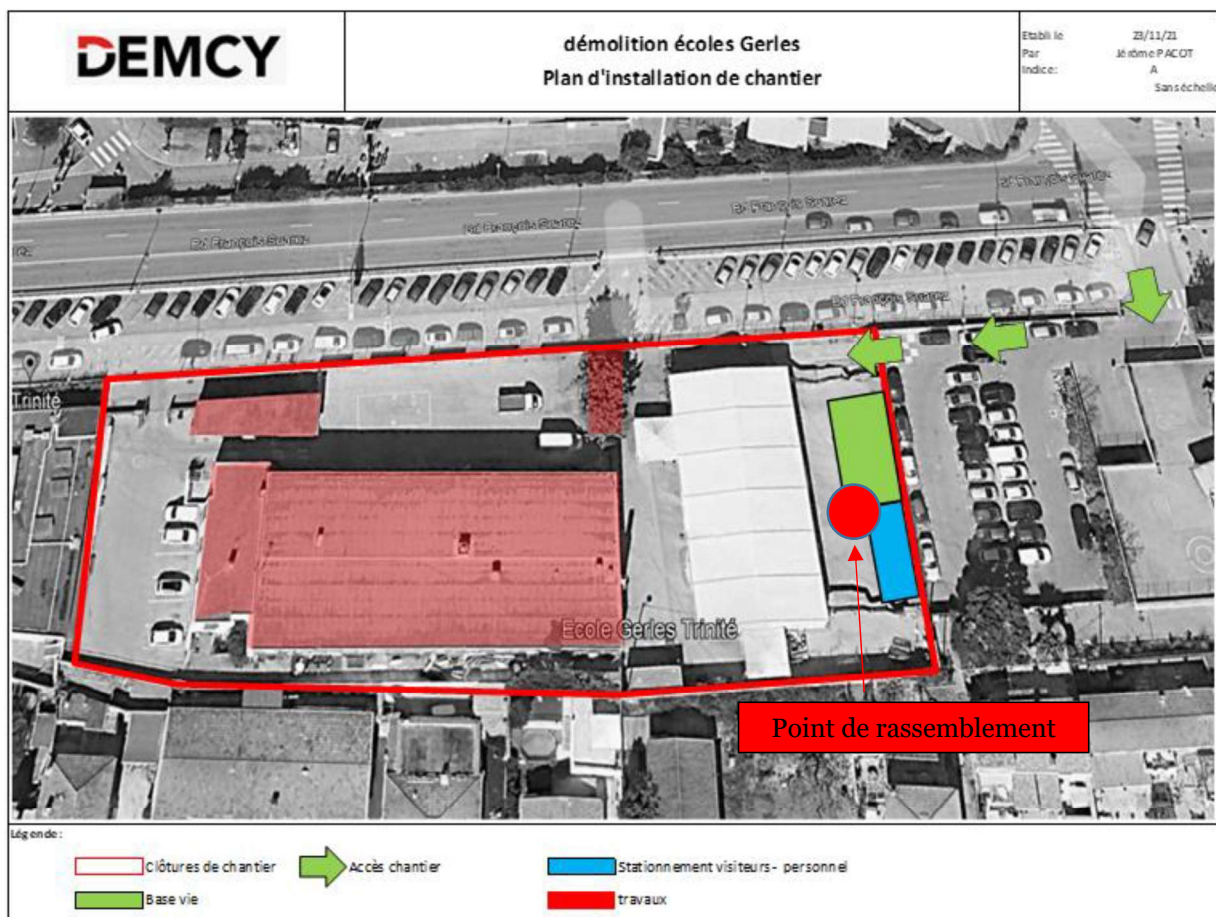
La vue ci-dessous permet de visualiser l'organisation du chantier (base vie, zone déchets, entrées-sorties, point de rassemblement, bâtiment à démolir, etc.) La base vie est posée par DEMCY et servira de base vie générale.

L'alimentation en eau chantier sera faite par eau d'azur avec une pose de compteur provisoire. L'alimentation électrique sera faite par ENEDIS avec la pose de deux tarifs bleu de 36 Kva chacun.

Les consignations seront faites par la société EIFFAGE ENERGIE avec attestation de consignations.

Les consignations réseaux seront réalisés par l'entreprise DEMCY et les arrêts de contrat et la déconnection entre le TGBT et les bâtiments à démolir par le maitre d'ouvrage.

Les clôtures existantes de l'école feront office de clôture de chantier. DEMCY ajoutera un bardage occultant.



Plan des installations de chantier et base vie

2.4. Installations de chantier

Descriptif

La bise vie est fournie par DEMCY. Les mesures minimales d'hygiène mises en place sur le chantier sont :

Composant de l'installation	Durée de chantier		Commentaires
	> 4 mois	< 4 mois	
TOUS LOCAUX			
	■	■	Locaux aérés, éclairés, chauffés, tenus en état de propreté constant, avec un passage aménagé à l'abri des intempéries. Les salariés disposent d'aménagements (local, ...) permettant d'assurer leur sécurité et leur santé en cas de conditions climatiques susceptibles d'y porter atteinte. <i>Article R.4534-140 du code du travail</i>
		■	Lorsque les installations prévues ci-dessus ne sont pas adaptées à la nature du chantier, des véhicules de chantier spécialement aménagés à cet effet peuvent être utilisés pour permettre aux travailleurs d'assurer leur propreté individuelle, de disposer de cabinets d'aisance, de vestiaires et si possible, de douches à l'abri des intempéries. Lorsque la disposition des lieux ne permet pas de mettre en place les véhicules de chantier, le réfectoire et les cabinets d'aisance, l'employeur recherche à proximité du chantier un local ou un emplacement équivalent. <i>Article R.4534-140 du code du travail</i>
VESTIAIRES			
Local vestiaires	■	■	Convenablement aéré et éclairé et suffisamment chauffé. Nettoyé au moins une fois par jour, il est interdit d'y entreposer des produits, matériels ou matériaux. Prévoir des installations séparées homme/femme. <i>Article R.4534-139 du code du travail</i>
Armoires vestiaires 	■	■	Individuelles et en nombre suffisant, ininflammable, à 2 compartiments, munies d'un cadenas ou d'une serrure. <i>Article R.4228-6 du code du travail</i>
		■	Lorsque chantier exigu, le local est équipé de patères en nombre suffisant. <i>Article R4534-139 du code du travail</i>
Sièges 	■	■	Pourvu d'un nombre suffisant de sièges. <i>Article R4534-139</i>
RÉFECTOIRE			Lorsque les salariés prennent leurs repas sur le chantier
Tables et chaises 	■	■	Pourvu de tables et de chaises en nombre suffisant, tenu propre. <i>Article R.4534-142 du code du travail</i>
Appareil de réchauffage ou de cuisson 	■	■	Au moins un appareil permettant d'assurer le réchauffage ou la cuisson des aliments. <i>Article R.4534-142 du code du travail</i>

Garde-manger ou réfrigérateur	■	■	Un garde-manger destiné à protéger les aliments d'une capacité suffisante et si possible d'un réfrigérateur. <i>Article R.4534-142 du code du travail</i>
-------------------------------	---	---	--

Composant de l'installation	Durée de chantier		Commentaires
	> 4 mois	< 4 mois	
EAU POTABLE			
	■	■	L'employeur met à disposition de l'eau potable et fraîche pour la boisson, à raison de 3 litres au moins par jour et par travailleur. <i>Article R.4534-143 du code du travail</i>
SANITAIRES			
Lavabos 	■	■	Sont installés des lavabos ou des rampes, si possible à température réglable, à raison d'un orifice pour dix travailleurs. <i>Article R.4534-141 du code du travail</i>
Eau pour se laver 	■	■	Eau courante et potable, à température réglable si possible <i>Article R.4534-141 du code du travail</i>
		■	Lorsqu'il est impossible de mettre en place l'eau courante, un réservoir d'eau potable d'une capacité suffisante est raccordé aux lavabos. <i>Article R.4534-141 du code du travail</i>
Moyens de nettoyage, séchage ou essuyage 	■	■	Des moyens de nettoyage et de séchage ou d'essuyage appropriés, entretenus et changés chaque fois que nécessaire, sont mis à disposition. <i>Article R.4534-141 du code du travail</i>
CABINETS D'AISANCE			
	■	■	Un cabinet et un urinoir pour 20 hommes (ou 2 cabinets), 2 cabinets pour 20 femmes (avec récipient pour garniture périodique). Ils sont équipés de chasse d'eau pourvus de papier hygiénique. Ils sont chauffés et aérés. <i>Article R.4534-144 du code du travail</i>
DOUCHES			
	■	■	1 douche obligatoire pour 8 personnes pour travaux insalubres ou salissants <i>Article R.4228-8 du code du travail</i>

Entretien

L'entretien des locaux est assuré

2.5. Contacts en cas d'accident

SAMU

Téléphone 15

Pompiers

Téléphone 18

Police

Téléphone 17

Hôpital

Hospitalisation à domicile Nice et Région

Téléphone +33497257777

Adresse 11 Av. du Dr Victor Robini, 06200 Nice

Ophtalmologiste

PLANTUREUX Pascal

Téléphone +33493212103

Adresse 56 Rte de Grenoble, 06200 Nice

Médecin

Dr CHENAITIA

Téléphone +33493441101

Adresse 29 Av. Simone Veil, 06200 Nice

Pharmacie

Pharmacie Nice MERIDIA

Téléphone +33493830756

Adresse 52 Av. Pierre Isnard, 06200 Nice

Liste des secouristes



Les noms des personnels nommés sur le chantier n'étant pas connus à ce jour, la liste des Sauveteurs Secouristes du Travail sera présente dans le classeur sécurité du chantier et affiché dans les installations.

Les Sauveteurs Secouristes du Travail sont identifiés sur le chantier par leur macaron "SST".

Moyens de 1^{er} secours



Afin de limiter les conséquences d'une blessure, le chantier met en place :

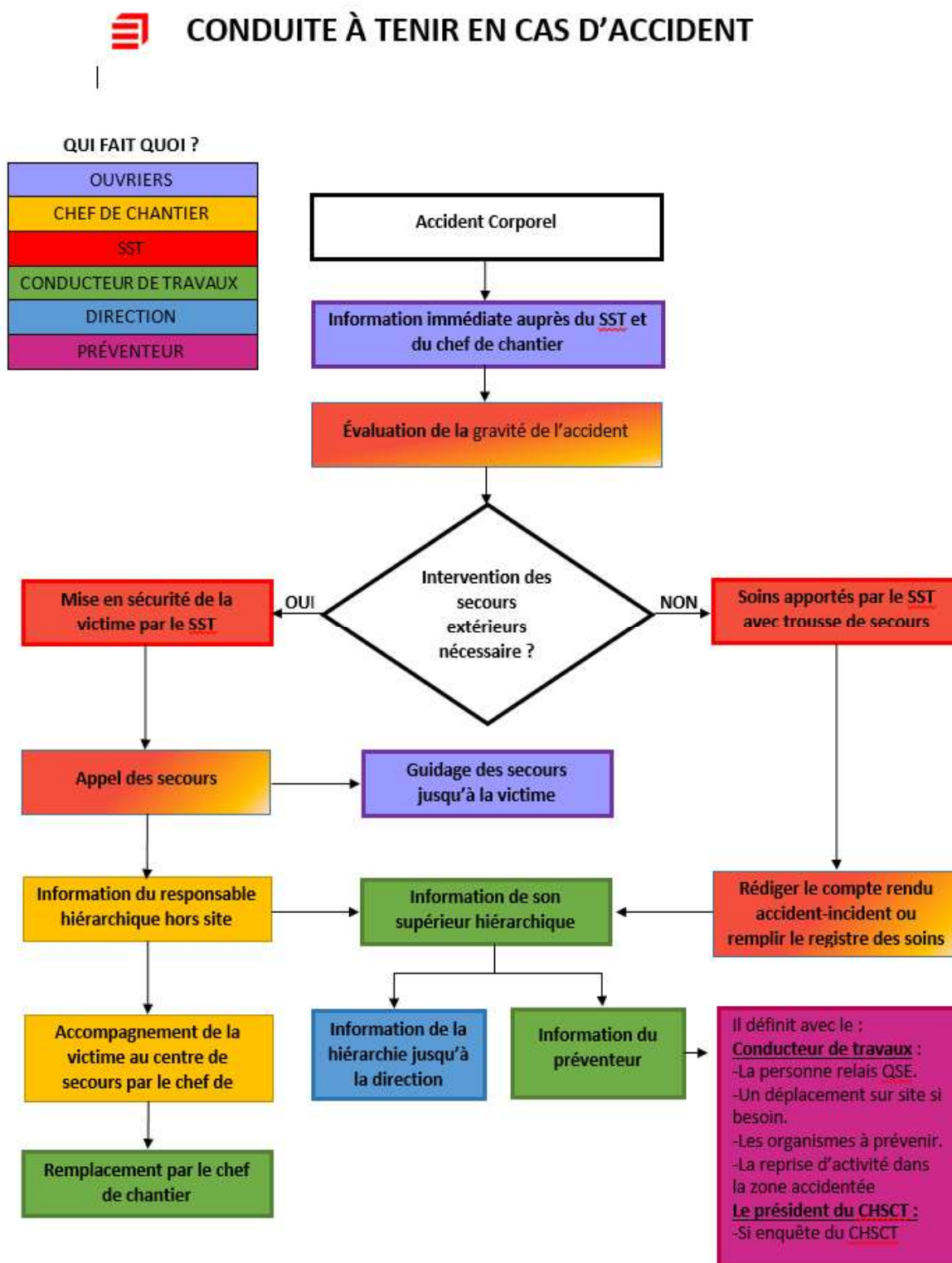
- Une trousse de premiers soins, disponible sur le chantier dans la base vie

2.6. Consignes en cas d'accident

En cas d'accident corporel

3 documents précisent la conduite à tenir en cas d'accident :

- Le logigramme de la conduite à tenir en cas d'accident,
- L'affiche OPPBTP « En cas d'accident »
- La procédure Eiffage GPS ETP 2 6001 « En cas d'accident », disponible dans le classeur sécurité du chantier, précise la gestion administrative interne.



CORONAVIRUS – Covid 19

POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

04/04/2020

Secouriste (SST) : adapter les gestes de secours

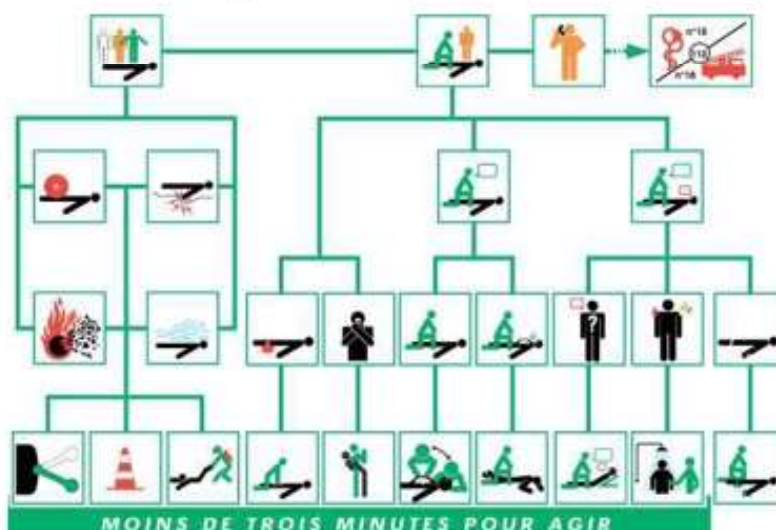
Dénomination du site



Le Sauveteur secouriste du Travail (SST) dispose d'un kit secours Covid:

- o 4 gants jetables
- o lunettes
- o masque chirurgical pour la victime
- o masque FFP2 pour le sauveteur, ou à défaut masque chirurgical
- o solution hydroalcoolique
- o numéro de téléphone du référent Covid19 du site à contacter :

Le plan d'intervention



Le plan d'intervention est inchangé, sauf :



L'examen de la victime se fait avec:

- o Lavage de mains ou utilisation de gel hydro alcoolique avec l'usage de gants à usage unique
- o Port d'un masque FFP2 ou à défaut masque chirurgical par le SST, et un masque chirurgical pour la victime
- o Respecter tant que possible une distance d'un mètre avec la victime



La victime ne répond pas et ne respire pas :

- o Pas de bouche à bouche (Le SST réalise un massage cardiaque en continu avec 100 à 120 compressions par minute)



A la fin de la prise en charge :

- o Jeter à la poubelle les gants jetables et lavage des mains ou utilisation de gel hydroalcoolique
- o Débriefing avec le Référent Covid du site

CORONAVIRUS,

QUE FAIRE EN PRÉSENCE D'UNE PERSONNE MALADE OU SOUPÇONNÉE DE L'ÊTRE



En cas de personne présentant des symptômes sur le lieu de travail

- Isoler la personne dans un espace séparé des autres personnes.
- Appliquer immédiatement les gestes barrières (garder une distance de 1 mètre) et porter un masque chirurgical.
- Lui faire porter un masque du type chirurgical.
- Éviter tout contact étroit, ne pas la déséquiper.



Avertir rapidement un sauveteur-secouriste du travail formé au risque COVID-19 ou le référent COVID-19.

- Lui faire porter un masque chirurgical type II, des lunettes de protection, des gants jetables.
- Evaluer la situation.
- En l'absence de signe de gravité, demander à la personne de contacter son médecin traitant pour avis médical ou contacter le médecin du travail. Si confirmation d'absence de signes de gravité, organiser son retour à domicile en évitant les transports en commun.

En cas de signe de gravité (ex. détresse respiratoire), appeler le SAMU – composer le 15.



En attendant la désinfection de la zone et avant de se déséquiper, la personne qui porte assistance s'assure de :

- Signaler et matérialiser chaque surface qui a été souillée, y compris les locaux collectifs (salles de pause, toilettes...).
- Déterminer avec le gestionnaire du site les installations à neutraliser (climatisation, ventilation, escaliers...).



Désinfecter la zone et les équipements potentiellement contaminés

La personne qui a porté assistance se déséquipe

- Se munir d'un sac à déchets.
- Retirer les lunettes de protection puis le masque.
- Retirer les gants en veillant à ne pas toucher la surface extérieure.
- Mettre tous les équipements jetables dans un sac plastique et le fermer.
- Placer ce sac dans un deuxième sac fermé et entreposer 24 heures avant élimination via la filière des ordures ménagères.
- Abandonner le tout sur place jusqu'à la désinfection.
- Désinfecter les équipements réutilisables.
- Se laver les mains.

Contribuer au Contact-tracing

- Lister les personnes qui ont côtoyé la personne malade de façon rapprochée (1 mètre) et prolongée (+ 15 de minutes) depuis l'apparition des symptômes et dans les 24 heures qui précèdent.

3. Présentation détaillée des travaux

3.1.1.1. Travaux de curage

Objectif

- Ne conserver que la structure porteuse.
- Le curage sera réalisé en 2 phases : un précurage avant désamiantage et un curage après désamiantage

Méthodologie

Travaux préalables

Durant la période de préparation, le conducteur de travaux prépare l'identification des exutoires pour les déchets afin de définir le nombre de bennes à déchets et orienter les méthodes de dépose des matériaux de second œuvre, le repérage / marquage des matériaux amiante avec identification des zones de curage rouge (éléments de second œuvre à proximité ou en mélange de matériaux amiante altérés) et le repérage / marquage des matériaux plombés.

Curage intérieur

Cette phase réalisée manuellement comprend la dépose des éléments de second œuvre
Les ouvriers utilisent des pieds de biche, des tournevis, des masses et autres outils pour la dépose des matériaux. Leur transport se fait par brouette ou mini engin jusqu'à des points de regroupement à chaque niveau.
Régulièrement les zones sont balayées afin de garantir un chantier propre, des cheminements sans entrave, et ainsi réduire les risques d'accident.

Déconstruction des cloisons

Afin d'optimiser les travaux de désamiantage, les cloisons briques seront démolies pendant le pré-curage en laissant les talonnettes et en protégeant les sols.

Regroupement des déchets

Les déchets sont regroupés par type dans des pièces du bâtiment en cours de déconstruction à chaque niveau du bâtiment

Nettoyage

Régulièrement les zones sont balayées afin de garantir un chantier propre, des cheminements sans entrave, et ainsi réduire les risques d'accident.

Évacuation

Les déchets seront évacués grâce à un chariot télescopique

3.1.1.2. Travaux de démolition du bâtiment

Objectif

- Démolir par écrêtage partiellement le niveau R+1 de l'école des Gerles
- Démolir à la pelle les niveaux inférieurs

Écrêtage

La phase de préparation

Dans un premier temps, il est nécessaire d'effectuer une étude structurelle sur le bâtiment. Celle-ci permet de déterminer la portance des planchers et de réaliser les plans d'étalement en renforcement des structures afin de pouvoir faire évoluer les mini-engins pour l'écrêtage.

Mise en place Échafaudage

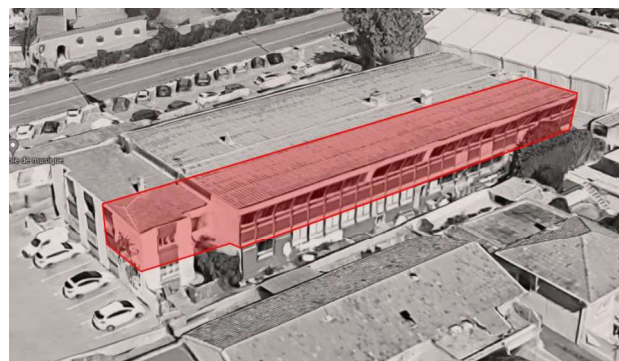
L'échafaudage mis en place lors de la phase désamiantage sera laissé en place afin de servir de protection collective lors des travaux d'écrêtage.

La phase d'écrêtage L'écrêtage s'effectue niveau par niveau, à l'aide de mini-engins de type Brokk et mini pelles équipées de leurs outils de démolition. La charge des mini engins est répartie sur leurs stabilisateurs ou sur les trains de chenilles ce qui leur permet d'évoluer en sécurité sur les planchers.

La démolition sera réalisée par des brokks 200 équipés de pince béton pour les ouvrages en béton

Le transfert des engins et du matériel entre chaque niveau est réalisé à l'aide de la grue mobile 70 tonnes

La charpente métallique constituant le bâtiment école des Gerles sera découpée par des chalumistes en morceaux manutentionnables à la grue mobile puis posée au sol afin d'être découpée par une pelle équipée d'une cisaille à fer.



Démolition mécanique

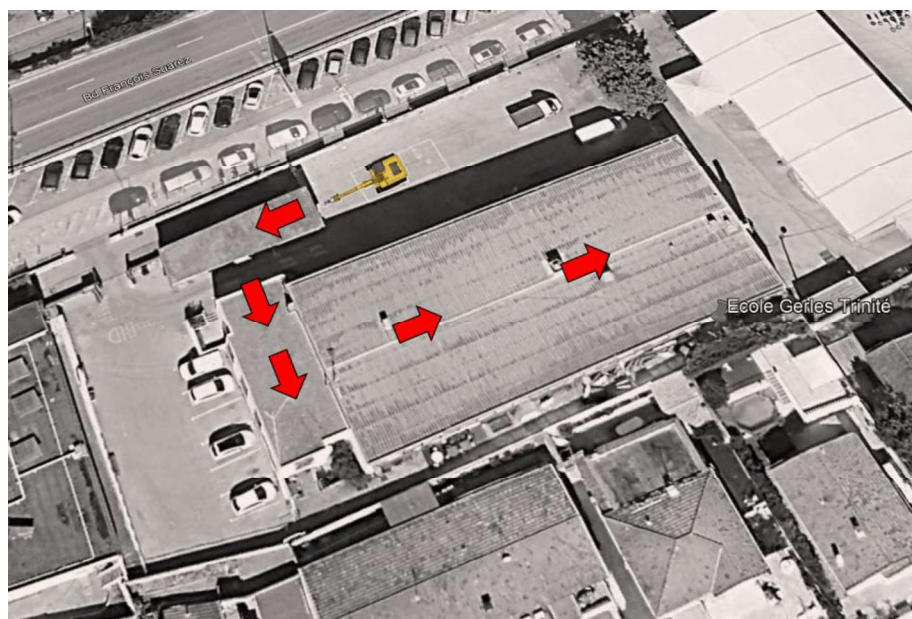
Procédé de démolition

Le procédé de démolition par grignotage est effectué par des pelles mécaniques équipées de pince (pince de tri, pince à béton...) en respectant le « H/2 » préconisé par la CRAM. Une pelle grand bras déposera la partie haute de la superstructure, tandis que la pelle bras court réalisera l'abattage des parties basses.

Dimensionnement des pelles et sens de démolition

Pour la démolition des bâtiments nous mettrons en place les pelles suivantes : 1 pelle de 40 tonnes, hauteur de travail de 13 m, équipée d'une pince béton ou pince de tri, 1 pelle de 25 tonnes, hauteur de travail de 11 m, équipée d'une pince à béton ou d'une pince de tri.

Sens de démolition



Positionnement des engins de démolition

3.1.1.3. Évacuation des bétons excédentaires

Évacuation

Lorsque le broyage est terminé, la pelle chargera des camions et durant la phase d'évacuation, l'ouvrier au sol sera toujours présent pour arroser les gravats et limiter la poussière. Les hommes trafic permettent une bonne régulation du trafic en aidant les camions à entrer et sortir du chantier en toute sécurité pour les usagers de la route. Les produits issus des démolitions seront évacués vers la plateforme de recyclage de la carrière SEC située à Saint André de la Roche.

3.1.1.4. Concassage au concasseur mobile

Objectifs

Les objectifs du concassage au concasseur mobile sont les suivants :
Broyer les gravats béton.
Concasser une partie des gravats pour les remblais du sous-sol et mise en stock des excédents (**granulométries obtenues : 0/31.5**).

Méthodologie : vue d'ensemble

La méthodologie générale est la suivante :

Étape	
1.	Broyage
2.	Concassage
3.	Contrôle qualité du concassage

Chaque étape est détaillée dans les paragraphes ci-dessous.

Broyage

Le broyage a pour but de préparer les gravats, il est effectué par une pelle mécanique équipé d'un outil broyeur à béton. Cette large mâchoire mécanique broie le béton et permet d'extraire les aciers, tout en réduisant la granulométrie. Ainsi les gros blocs de démolition peuvent être broyés dans une granulométrie en 0/500, avant d'être évacués

L'avantage de cette méthode est d'optimiser les rotations de camions en réduisant les vides dans la benne, et de continuer le tri des déchets en sortant un maximum d'acier du béton.

Mise en œuvre

Cette large mâchoire mécanique broie le béton et permet d'extraire les aciers, tout en réduisant la granulométrie. Ainsi les gros blocs de démolition peuvent être broyés dans une granulométrie en 0/500, avant d'être évacués

Concassage

Les produits issus des démolitions sont concassés sur site suivant la méthode décrite ci-après.

Méthodologie

L'ensemble des éléments bétons et certaines catégories de pierres et autres inertes est démoli mécaniquement par découpage en macroéléments. Ce découpage est effectué à l'aide de cisailles hydrauliques spécifiques pour la découpe du béton, cisailles de très fortes ouvertures et de fortes puissances. Cette approche permet, dans ce contexte, de constituer les macroéléments de matériaux à recycler pour les opérations de recyclage

Recyclage

Le recyclage comprend le concassage des bétons préparés pour obtention des différentes granulométries.

Moyens utilisés

Ce concassage est réalisé par concassage mobile sur site.

Il est réalisé avec un concasseur à mâchoires : ce concasseur est un modèle METSO LT106, illustré sur les photos ci-dessous, d'ouverture de mâchoires 1000 x 650 mm.

Illustrations

Les illustrations ci-dessous dérivent le processus de concassage des matériaux de démolition :



Chargement

Alimentation

Reprise

Mise en stock

Contrôle qualité des matériaux concassés

Un contrôle qualité est réalisé au cours des travaux de concassage pour vérifier si les valeurs obtenues correspondent à celles préconisées dans le CCTP.

Type Ces analyses sont de type : Granulométrie, Valeur au bleu, Sulfate

3.1.1.5. Démolition des enrobés

Méthodologie

Démolition des enrobés par rabotage.

Les enrobés seront rabotés et évacués vers la centrale d'enrobés d'Eiffage Route afin d'être réemployés dans la constitution de nouveaux enrobés.

Rabotage de chaussée grand rendement

Les moyens humains et matériels nécessaires au chantier sont les suivants :

Moyens humains et matériels

Moyens humains	Effectif
Chef de chantier	1
Chauffeurs de camions	5
Conducteurs d'engins	4 à 5
Ouvriers qualifiés	2

Moyens matériels	Quantité
Fraiseuses W 2 100	1
Camions de transport	5
Balayeuses	1
Chargeuse à pneus	1
Camions-citernes	1 à 2



Fraisage et chargement direct sur camion

Nous apportons une attention particulière à la régularité et la qualité de la surface rabotée pour la mise en œuvre des nouveaux enrobés.

Les dents des machines sont vérifiées régulièrement pour obtenir une surface rabotée homogène. Les machines sont réglées en fonction de l'épaisseur de rabotage demandée.

En complément, 1 à 2 camions-citernes sont mis à disposition pour alimenter les balayeuses et les fraiseuses.

Méthodologie d'exécution Les travaux de rabotage de chaussée sont réalisés selon les étapes suivantes :

Étapes	Actions	Illustration
4.	Le fraisage est réalisé sur un enrobé froid afin de permettre un travail propre et précis. Il est effectué à l'aide plusieurs fraiseuses de type W 2 000 ou W 2 100 sur une épaisseur variable 5 à 15 cm.	
5.	Les produits fraisés sont immédiatement chargés sur camions.	
6.	Les produits sont évacués directement sur les zones dédiées : • En centrale d'enrobés pour recyclage dans les enrobés à chaud. Les produits peuvent éventuellement être stockés sur une plateforme intermédiaire avant d'être évacués sur les sites définitifs.	

3.1.1.6. Finitions

Méthodologie remblais La méthodologie de remblaiement est décrite ci-dessous.

Matériaux Pour la réalisation des remblais, nous utilisons les matériaux concassés issus de la démolition

Des analyses seront fournies afin de justifier de la qualité des produits mis en œuvre en remblais.

Mise en œuvre Lorsque l'épaisseur de la couche est atteinte, le compacteur fera le nombre de passage nécessaire pour obtenir une bonne portance.

L'opération se répète couche après couche jusqu'au niveau défini de la plateforme.

Finitions Quand toutes les cavités sont remblayées, l'ensemble de la parcelle est nivelée à l'aide d'une niveleuse afin de donner une forme de pente. Cette pente permet l'écoulement naturel des eaux de pluie, et le compacteur fera les derniers passages pour bien fermer le produit.

Conditions de réalisation Les remblaiements sont effectués par une météo favorable au bon maintien de la teneur en eau des matériaux.



4. Analyse de risques

4.1. Risques internes

Préparation du chantier

Risques	Mesures de Prévention	Preuves / Aides
- Électrique, - Incendie	- Installation électrique effectuée par un électricien. - Vérification des installations électrique par un organisme agréé. - Armoires électriques conformes aux normes en vigueur, avec branchements réalisés du personnel habilité. - Coffret de chantier et matériels équipés de protections différentielles 30 Ma. - Protection du cheminement des câbles électriques (hors zone de circulation). - Mise en place et vérification d'extincteurs. - Information du personnel (affichage, remise de consignes, accueil,...).	- Plan de circulation - PV de contrôle des installations électriques 1/4H sécurité
Chute de plain-pied	- Matérialisation des voies de circulation piétonne - Éclairage du parking VL et engins - Maintenir propre et bien rangé le chantier de réalisation des installations de chantier - Supprimer ou signaler les dénivelées - Compacter la zone d'installation de chantier - Entretien régulier des parkings VL et engins - Revêtement de sol antidérapant dans l'installation - Prévoir un seuil de porte adéquat - Entretien régulier des parkings VL et engins - Information du personnel (affichage, remise de consignes, accueil,...).	
- Écrasement - Collision - Heurt de personne	- Aménagement d'un parking isolé du trafic du chantier. - Poser les signalisations temporaires adaptées aux chantiers - Respecter les règles de circulations pour les véhicules et les engins - Séparer les voies des piétons et des véhicules - Information du personnel (affichage, remise de consignes, accueil,...). - Interdiction de stationner derrière un engin et dans leurs zones d'évolution. - Se garer en marche arrière	
Blessures liées aux manutentions	- Port de gants adaptés - Manutentions limitées à 35 KG maximum par personne - Manutention mécanisée pour charges lourdes et encombrantes	
- Chute du personnel, - TMS, ou blessure lors de l'accès ou la descente du poste de conduite	- Entretien régulier des parkings VL et engins - Contrôle régulier de l'état du matériel (marchepieds,...) - Respecter les règles des trois points d'appui lors de la montée et descente de véhicule/engin - Rangement et propreté de la zone d'installation de chantier	

Conduite d'engin

Risques	Mesures de Prévention	Preuves / Aides
- Collision - Heurt de piéton - Renversement / Écrasement - Glissement d'engins - Bruit - Poussières	- Avant toute utilisation d'un engin de chantier, la validité du rapport de vérification de l'engin doit être vérifiée par le chef de chantier. Celui-ci doit inscrire l'engin dans le registre de sécurité. - Interdiction d'utiliser un engin non conforme - Respecter les consignes de circulation - Créer des zones de retournement de façon à privilégier les demi-tours aux manœuvres de recul. - Stationner en marche arrière. - S'assurer de la stabilité des engins. - Respect des consignes du constructeur - Brumisation, arrosage - Formations CACES - Stationner les engins en marche arrière en laissant si possible une distance de sécurité de 5m entre chaque engin	- Carte des compétences certifiées Eiffage (autorisation de conduite) - Vérification des autorisations de conduite lors de l'accueil - Plan de circulation

Échanges de bennes

Risques	Mesures de Prévention	Preuves / Aides
- Écrasements - Heurt	- Gilet haute visibilité - Guider les entrées et sorties du camion - Limiter la vitesse sur le chantier - Interdiction de descendre du camion - Interdiction de présence de personnel à pied dans la zone d'évolution du camion	
- Surcharge, - Encombrement - Renversement	- Matériel de manutention conforme et contrôlé - Adapter le remplissage de la benne à la nature des déchets - Circulation de la benne sur une plateforme adaptée	
Poussières	- Mettre en place un filet de protection sur la benne - Nettoyer au fur et à mesure la zone - Nettoyer les voies d'accès d'entrées et de sorties	

Chargement – déchargement des engins, ravitaillement

Risques	Mesures de Prévention	Preuves / Aides
Chute, blessure ou TMS en accédant dans la cabine du camion-citerne ou sur l'engin à ravitailler	- Aménagement des zones de dépotage. - Respect des consignes affichées - Règle des 3 points d'appui pour accéder dans la cabine ou sur un engin	Protocole de chargement déchargement
Incendie	- Extincteurs vérifiés. - Interdiction de fumer à proximité - Respect des consignes affichées le camion	
Projection de GNR	Utilisation de pistolet automatique	
Heurt et choc avec véhicules ou personnes en circulation	- Un homme trafic doit être présent lors du chargement ou du déchargement des engins hors emprise chantier. - Balisage de l'aire de chargement/déchargement.	Protocole de chargement déchargement

• Écrasement, renversement	• Formation CACES R372m catégorie n°10 • S'assurer de l'arrimage correct de l'engin • Utilisation du matériel d'élingage conforme	• Autorisation de conduite
--	---	--



Sciages / démolition manuelle

Risques	Mesures de Prévention	Preuves / Aides
Chute de plain-pied	- Port des chaussures de sécurité - Ne pas se précipiter, ne pas courir - Observer l'environnement avant de se déplacer - Consigne d'ordre et rangement des zones de travail. - Aménagement des accès aux postes de travail - Rangement et nettoyage régulier - Sensibilisation personnel - Balisage des zones dangereuses. - Reconnaissance et repérage des dangers avec le personnel. - Éclairage des zones sombres - Implanter les zones d'évacuation au plus proche des zones de déconstruction.	¼ d'heure sécurité .
Chute de hauteur	- Utilisation gazelle et PIR - Utilisation des échafaudages, ne pas utiliser d'échelles. - Mise en place de stabilisateurs et de freins sur l'échafaudage. - Utilisation de nacelle élévatrice pour les travaux sur couverture avec port de harnais - Mettre en place des garde-corps sur les zones de travail et leurs accès. - Mettre en place des garde-corps si nécessaire sur les ouvertures en façades. - Obstruer toutes les trémies non utilisées par une plaque fixée au sol. - Utilisation des harnais anti-chute si nécessaire.	- Vérification conformité échafaudage - Formation du personnel au montage / démontage et travail sur un échafaudage - Formation du personnel aux travaux en hauteur
Manutentions manuelles	- Manutention mécanisée pour charges lourdes (>25kg) et encombrantes - Sensibilisation du personnel - Port de gants adaptés	.
Manutentions mécanisées	- Vérification périodique des engins (VGP) - Contrôle réception des engins en location - Personnel formé et autorisé (CACES, autorisation de conduite) - Zone de chargement interdite à toute personne non habilitée - Engins équipés de caméra et/ou d'avertisseur de recul (Cri du Lynx) - Balisage des zones de travail - Vérification périodique des chaînes et élingues - Guidage des manœuvres si besoin - Système de changement des godets automatique - Mécanisation d'une partie de la déconstruction (mini pelle, mini chargeur) - Utilisation de robot de démolition télécommandé	- PV de VGP engins et accessoires de levages - Registre de sécurité
Coupures	- EPI adaptés : gants anti coupure - Sensibilisation au retrait d'éléments vitrés	.
Chute d'objet	- Port du casque - Protection des cabines des pelles (FOPS)	.
Inhalation de poussières	Mise à disposition de masque anti poussière	.
Utilisation de petits matériels	- Matériel vérifié, entretenu, adapté. - Port des EPI adaptés - Consigne tronçonneuse - Sensibilisation sur utilisation lapidaire - Port de protections auditives	.

	- Utilisation de Marline Premium pour le petit outillage à moteur thermique - Outillage électrique de classe 2	
Découpe au chalumeau, à la torche à plasma	- Vêtements et EPI spécifiques - Protection des voies respiratoires avec casque ventilé - Présence d'extincteurs sur chantier, vérifiés annuellement	•
Électrification	- Dispositif de protection 30mA sur groupe électrogène, armoire électrique ou déporté - Rallonges électriques type HO7RNF - Mise à la terre du groupe électrogène - Outillage électrique de classe 2	•
Projections	- Évacuation des matériaux : - Soit par des goulottes, - Soit par des trémies sécurisées et signalées, - Soit à l'aide d'un chariot élévateur de chantier, - Soit à l'aide d'une grue équipée d'une benne automatique à gravats, - Soit directement dans les bennes en sécurisant la zone.	•
Risques chimiques, pollution	- Stockage des produits chimiques sur rétention en respectant les incompatibilités - Mise à disposition d'un kit anti-pollution	FDS disponibles

Démolition du niveau R+1 par écrêtage

Risques	Mesures de Prévention	
- Chute d'objets - Écrasement	- Port du casque - Protection des cabines des pelles (FOPS) - Respecter les distances de sécurité entre le bâtiment et la pelle mécanique (Distance $\geq H/2$) - Balisage des zones de réception des matériaux - Interdiction au personnel de se trouver dans les zones de réception des matériaux - Chantier clôturé et interdit au public - S'assurer que la pelle soit stable - Commencer par démolir le haut du bâtiment - Contrôler la chute des matériaux en ne sectionnant pas des éléments qui peuvent engendrer la chute d'autres éléments - S'assurer régulièrement de la bonne stabilité de la pelle - Si plusieurs pelles sur le même ouvrage, veiller à ne pas entrer en collision (respecter les rayons de giration) - Vérification périodique des engins (VGP) - Contrôle réception des engins en location - Personnel formé et autorisé (CACES, autorisation de conduite) - Engins équipés de caméra et/ou d'avertisseur de recul - Balisage des zones de travail	
Inhalation de poussières	- Arrosage pour éviter les émissions de poussières : utilisation de brumisateur - Adapter régulièrement la brumisation en fonction du vent - Utilisation engins avec cabine fermée - Mise à disposition de masque anti poussière	
Bruit	- Port des protections auditives - Sensibilisation au risque bruit - Cabines engins insonorisées	
Montée/Descente d'engins	- Sensibilisation du personnel : règles des trois points d'appui - Vérification état et propreté marchepied et main courante	
Risque de chute et ensevelissement	- Aménagement des parois des fouilles - Présence de personnel très limité en fond de fouille - Moyen d'accès adaptés (échelle ou rampe d'accès) - Balisages en haut de fouille (Procédure balisage)	



Démolition de bâtiments

Risques	Mesures de Prévention
• Chute d'objets • Écrasement	• Port du casque • Protection des cabines des pelles (FOPS) • Respecter les distances de sécurité entre le bâtiment et la pelle mécanique (Distance $\geq H/2$) • Balisage des zones de réception des matériaux • Interdiction au personnel de se trouver dans les zones de réception des matériaux • Chantier clôturé et interdit au public • S'assurer que la pelle soit stable • Commencer par démolir le haut du bâtiment • Contrôler la chute des matériaux en ne sectionnant pas des éléments qui peuvent engendrer la chute d'autres éléments • S'assurer régulièrement de la bonne stabilité de la pelle • Si plusieurs pelles sur le même ouvrage, veiller à ne pas entrer en collision (respecter les rayons de giration) • Vérification périodique des engins (VGP) • Contrôle réception des engins en location • Personnel formé et autorisé (CACES, autorisation de conduite) • Engins équipés de caméra et/ou d'avertisseur de recul • Balisage des zones de travail
• Inhalation de poussières	• Arrosage pour éviter les émissions de poussières : utilisation de brumisateur • Adapter régulièrement la brumisation en fonction du vent • Utilisation engins avec cabine fermée • Mise à disposition de masque anti poussière
• Bruit	• Port des protections auditives • Sensibilisation au risque bruit • Cabines engins insonorisées
• Montée/Descente d'engins	• Sensibilisation du personnel : règles des trois points d'appui • Vérification état et propreté marchepied et main courante
• Risque de chute et ensevelissement	• Aménagement des parois des fouilles • Présence de personnel très limité en fond de fouille • Moyen d'accès adaptés (échelle ou rampe d'accès) • Balisages en haut de fouille (Procédure balisage)

Évacuation des gravats

Risques	Mesures de Prévention
• Poussières • Chute matériaux des camions bennes • Chute d'objet	• Effectuer le tri des matériaux en amont. • Arrosage si nécessaire. • vérification du chargement du camion. • Dégager les abords du camion. • Le travail et la circulation à pied sont interdits sur la zone de chargement. • Les conducteurs de camion resteront dans leur cabine pendant le chargement

Situations d'urgence

Des fiches réflexes sur la conduite à tenir en cas d'urgence ont été établies et sont disponibles dans le classeur sécurité

- Pollution accidentelle
- Incendie
- Évènement climatique
- Découverte fortuite (amiante, plomb)

4.2. Risques importés

Travaux à proximité de réseaux

Risques	Mesures de Prévention
• Électrocution • Explosion • Incendie • Pollution • Dommages sur réseaux	• Envoi auprès des gestionnaires des réseaux d'une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT). • Respect des consignes données par le concessionnaire. • Faire un inventaire des réseaux interceptant le chantier. • Diffusion de cet inventaire aux conducteurs de travaux. • Repérage des réseaux en présence des concessionnaires avec mise en place d'un piquetage. • Interdiction de faire des travaux à moins de 1,50 m d'un réseau enterré sans la présence d'un surveillant de travaux habilité. • En cas de mise à jour d'un réseau enterré, information immédiate du concessionnaire concerné qui arrêtera les mesures à prendre. • En cas de dommage grave sur une canalisation de gaz : ○ suspension immédiate de tous travaux dans un rayon de 100 m autour de la canalisation et mise en place d'une barrière ou d'un merlon de protection avec signalisation par un fanion rouge portant l'inscription : « DANGER – INTERDICTION D'APPROCHER » • Si malgré les précautions prises, un engin heurte une ligne sous tension, le conducteur ne doit en aucun cas descendre de son engin ○ Ne sauter de son engin, si possible à pieds joints, qu'en cas d'incendie ou faits graves de même nature. ○ Interdiction formelle de toucher à un engin auquel serait survenu un tel incident. • Prendre connaissance du plan de recollement • Surveillant électrique habilité HO-BoV si terrassement < 1,5m des réseaux actifs

Co activité

Risques	Mesures de Prévention
• Collision • Chute • Poussières	• Définir un phasage et des zones de travaux distinctes • Balisage des zones • Définir des zones de circulation

Site en activité

Interventions sur chantier clos et indépendant dans le cadre du décret de 1994 (régime du PPSPS). Le cas échéant un Plan de Prévention remplacera ce document.

Risques	Mesures de Prévention
• Collision • Poussières • Bruit • Électrocution • Intoxication • Asphyxie • Incendie, ATEX	• Définir un phasage et des zones de travaux distinctes • Fermer et baliser les zones de travail • Définir des zones de circulation • Déconnexion des réseaux • Formations spécifiques (GIES 1 et 2, ATEX o) en cas de travaux sur chantiers clos et indépendants sur sites industriels • Consignes particulières du site d'intervention (GIES o) présentées par le client avant le démarrage des travaux • EPI spécifiques (détecteurs, vêtement ATEX, etc.) selon les risques spécifiques précisés dans le PGC

4.3. Risques exportés

Interface avec circulation automobile

Proximité d'une route passante

Risques	Mesures de Prévention
• Collision • Heurt avec piétons • Renversement • Poussière • Bruit • Projections	• Respect des consignes de circulation. • Balisage de la zone. • Respect du code de la route. • Nettoyage des chaussées si nécessaire. •

Interface avec des mitoyens

Travaux d'abattage, de découpe et de désolidarisation avec mitoyens

Risques	Mesures de Prévention	Preuves / Aide
• Chute d'objet • Écrasement	• Protection mécanique sur mitoyennetés • Étalement et scindement des parties à démolir • Demander les arrêtés nécessaires pour les voies piétonnes ou routières. • Procédé par grignotage.	• État des lieux contradictoires chez riverains mitoyens

Intrusion de personnel extérieur sur le chantier

Risques	Mesures de Prévention
• Collision • Chute	• Mise en place signalisation « chantier interdit au public » au niveau des accès au chantier • Limiter le nombre d'accès • Mise en place de clôtures

4.4. Réduction des nuisances

Principes appliqués

Les principes appliqués systématiquement sur nos chantiers de démolition, supports du développement durable, sont les suivants :

- Économie des ressources naturelles et des matières premières.
- Préservation des espaces naturels.
- Contribution à l'amélioration des conditions de vie des riverains.
- Réduction des nuisances.
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Gestion des déchets conformément aux conclusions de la table ronde « Déchets » du Grenelle de l'Environnement.

Les travaux seront réalisés conformément à la réglementation en vigueur sur la protection de l'environnement et selon les procédures internes de notre société.

Mesures mises en œuvre

Chaque impact fait l'objet de mesures de protection spécifiques et adaptées à la sensibilité de l'environnement du chantier : proximité d'habitations ou d'infrastructures telles que les hôpitaux, les crèches, les écoles, circulation dense, cours d'eau ou patrimoine bâti protégé en périphérie, etc.

Le tableau ci-dessous présente les quelques mesures phares mises en place pour limiter les impacts environnementaux des chantiers de démolition.

Enjeux	Impact environnemental potentiel	Mesures et moyens de protection
Limitation de la pollution sonore	Gênes au voisinage, dues aux nuisances acoustiques	Respect des horaires de chantier, travaux réalisés pendant les jours ouvrés et uniquement en poste de jour Utilisation de matériels conformes aux normes en vigueur Utilisation de pinces mixtes béton/ferraille pour les travaux de démolition (dans la mesure des possibilités techniques)
	Effet des vibrations sur le bâti et les ouvrages	Information des riverains État des lieux préalable des ouvrages sensibles Utilisation de pinces mixtes béton/ferraille pour les travaux de démolition (dans la mesure des possibilités techniques)
Protection de la qualité de l'air	Émission de poussières	Brumisation systématique des parties démolies lors des phases de fragmentation et d'abattage Brumisation réalisée lors des phases de chargement et de préparation des matériaux Limitation ou interdiction de l'abattage des structures par grand vent
	Émission de fumées et de gaz d'échappement	Homologation et révision régulière de tous les engins de chantier
Protection des eaux et sols	Risque de pollution accidentelle	Mise à disposition sur le chantier de kits anti-pollution, absorbants, bottes de paille pour barrage provisoire ; ainsi que d'un barrage anti-pollution en milieu marin.
Limitation des perturbations de la circulation routière	Coupure de la circulation ou d'accès	Passages assurés et sécurisés pour les riverains Accès des riverains maintenus
	Risque de sécurité publique	Entretien et propreté des passages et accès de chantier sur les voies publiques Mise en place d'une signalisation provisoire Respect du Code de la route
Limitation des nuisances causées aux riverains	Nuisances acoustiques	Limitation de la pollution sonore par le choix du type de matériel, de leur entretien et par le respect des horaires
	Coupure de réseaux aériens ou souterrains	Marquage des réseaux existants avec mise en place de piquetages particuliers pour assurer leur protection en phase chantier (conduites gaz, conduites AEP, ...) Pose de gabarits pour les lignes aériennes.
Maîtrise de la gestion des déchets	Envol d'éléments légers Pollution visuelle Pollution des eaux et des sols	Maintien de la propreté du chantier et des voies publiques desservant le chantier. Stockage des produits déchets liquides sur rétention, à l'abri des intempéries et à bonne distance des cours d'eau Benne fermée ou filet de protection en cas de stockage de déchets légers tels que le polystyrène ou les films plastiques Élimination des déchets

Arrosage et gestion des poussières

Le retour d'expérience de nos chantiers de démolition, nous a appris qu'il n'y a pas un système d'arrosage efficace. Selon le vent, la poussière peut s'envoler malgré tout, nous avons donc prévu un système plus lourd.

Moyen	Photo	Annotation
Canons brumisateurs		Pour lutter efficacement nous multiplierons les canons qui devront être déplacés en fonction du vent, et parfois 2 ou 3 fois par jour.

Moyen	Photo	Annotation
Brumisation sur pelle		La pelle est équipée d'un système de brumisation composé d'un réservoir, d'une pompe, d'un tuyau parcourant tout le bras et de bus d'aspersion au niveau de l'attache de l'outil. Ainsi nous pouvons arroser au plus près de la démolition.
Arrosage au sol		Un ouvrier reste au sol muni d'une lance à débit variable, permettant de cibler précisément et abondamment les nuages de poussières. De plus, selon les besoins
Asperseur automatique		Les gravats au sol doivent être gorgés d'eau pour qu'ils puissent emprisonner les fines des nouveaux gravats qui viennent les recouvrir. Nous placerons au sol un asperseur automatique qui a pour but d'empêcher que les poussières qui tombent au sol ne soient ressoulevées.

5. Analyse de risques COVID 19

Nous appliquons le guide OPPBTP de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus SARS-COV-2 ainsi que les dernières mesures annoncées par le Gouvernement concernant le port du masque en entreprise, à savoir :

Le port du masque est désormais obligatoire dans tous les espaces sauf :

- Dans les bureaux individuels lorsque le collaborateur se trouve seul
- Dans les espaces extérieurs (moyennant le respect systématique des gestes barrières et de la distanciation physique).

Le port du masque est désormais obligatoire dans tous les espaces de réunion quel que soit le nombre de participants.

Ces dispositions sont applicables pour toutes agences et cantonnements de chantiers, ou espaces fermés des sites dans lesquels nos équipes interviendraient [ex : bâtiments clos...]

Le guide OPPBTP est le document de référence pour les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics.

<https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Ouvrages/Guide-de-preconisations-de-securite-sanitaire-pour-la-continuite-des-activites-de-la-construction-Covid-19>

Il liste les mesures urgentes et spécifiques à mettre en œuvre pour assurer les conditions sanitaires nécessaires aux personnels du bâtiment et travaux publics appelés à travailler en bureaux, ateliers, dépôts ou chantiers et autres lieux, en complément de toute mesure sanitaire édictée par les Pouvoirs Publics, qui ont approuvé ces mesures spécifiques.

Dans le contexte de cette crise sanitaire d'ampleur exceptionnelle, la mise en œuvre de ces mesures est une condition incontournable des activités du bâtiment et travaux publics.

Il précise notamment :

- Les exigences préalables à la reprise de l'activité
- L'organisation des grands déplacements
- Les exigences concernant les apprentis stagiaires et alternants
- Les consignes générales
- Les consignes particulières
 - o Bureaux, dépôts et ateliers
 - o Véhicules et engins
 - o Base vie et bungalows de chantier
 - o Activités de travaux
- L'Auto-questionnaire sur l'état de santé du collaborateur
- La liste des collaborateurs à risque de forme grave de COVID19
- Les consignes pour porter efficacement son masque pour se protéger
- Des check-lists pour se positionner sur le respect des exigences préalables à la reprise d'activité
- Une fiche conseil sur la gestion d'une personne malade ou susceptible de l'être

CORONAVIRUS – Covid 19

POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

04/04/2020



Travaux

Dénomination du site

Les gestes barrières à tout moment



Les consignes spécifiques



Je participe au **briefing** avec mon équipe en conservant toujours une distance d'au moins **1 mètre** avec toute personne. Je prends des nouvelles de mes collègues, **je participe à l'échange d'information pour rechercher des améliorations aux situations de travail.**



Je respecte le plan de **circulation** afin de conserver une **distance d'au moins 1 mètre** entre chaque personne, notamment lors des croisements. Pour les circulations verticales, priorité à celui qui monte.



Organiser la réception des matériaux et matériels de façon à éviter tout contact physique. Mettre en place un marqueur au sol à 1m par rapport au comptoir de réception (plaque de plexiglas). Transmission des bons en dématérialisé, utilisation de son propre stylo, ...



Privilégier l'utilisation de l'outillage individuel. Limiter le prêt de matériel entre personnes. **Port des gants de travail en permanence.** Si nécessaire, nettoyer les surfaces de contact des équipements entre son utilisation par 2 personnes. **Désinfecter l'outillage** à la pause du midi, et en fin de journée au pulvérisateur avec eau javellisée ou à la lingette désinfectante.



Je garde toujours une **distance d'au moins 1 mètre avec toute personne.** Avant chaque début de tâche, vérifier s'il sera possible de respecter la distance d'1 mètre. **Si impossible** alors port d'un **masque avec lunettes** (ou écran facial à la place des lunettes). Se laver les mains avant de mettre le masque et les lunettes (ainsi qu'après les avoir retirés). **Si impossible**, alors la tâche de **travail n'est pas commencée.** Prendre l'avis de la hiérarchie. **Port des gants de travail en permanence. Ne pas se toucher le visage avec les gants.**



Je mets un **masque et des lunettes**, après m'être lavé les mains, **si je ne peux pas conserver une distance d'au moins 1 mètre** avec une autre personne. Je me lave les mains après avoir touché le masque.



Je me **lave les mains en arrivant sur le site, avant de manger, de boire, de fumer, de se toucher le visage, de mettre un masque et des lunettes (ainsi qu'après les avoir retirés), et toutes les heures avec de l'eau et du savon, ou solution hydroalcoolique.** Je me sèche les mains avec des essuie-mains jetables, ou à l'air libre.

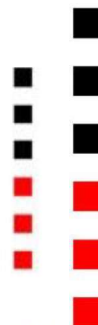


Après avoir retiré les gants de travail et s'être lavé les mains, **nettoyer avec une lingette désinfectante l'intérieur et l'extérieur des écrans faciaux, lunettes, et masque réutilisable.** **Mettez les déchets** (masques, chiffons à usage unique, gants à usage unique, gants usés, ...) **dans les poubelles.** Se laver les mains ensuite.

CORONAVIRUS – Covid 19

POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

04/04/2020



Véhicule, engin

Dénomination du site

Les gestes barrières à tout moment



Les consignes spécifiques



Je nettoie les surfaces de contact, entre chaque utilisateur et utilisation, avec une lingette désinfectante (volant, boutons de commande, poignées, ceinture de sécurité, levier de changement de vitesse, ...).



Dans un véhicule, une personne par rang, et en quinconce si plusieurs rangs. J'ai avec moi le justificatif de déplacement professionnel délivré par l'entreprise.



Je participe au **contrôle d'accès**. Je respecte les horaires fixés, et la distance au moins d'**1 mètre**. J'indique si j'ai des **symptômes de la maladie** ou si je suis en contact avec quelqu'un présentant des symptômes. Dans ces cas, je suis invité à rentrer à mon domicile, avec un masque, pour prendre un avis médical.



Je descends de mon engin ou véhicule que si c'est strictement nécessaire, si j'y suis invité par le personnel à pied, et en m'assurant que je peux garder une distance d'au moins d'**1 mètre avec toute personne**. Si ce n'est pas le cas, je me lave les mains et je m'équipe d'un masque et de lunettes. Si je dois signer un document, j'utilise un stylo personnel.



En sortant du véhicule, je nettoie les surfaces de contact avec une lingette désinfectante (volant, boutons de commande, poignées, ceinture de sécurité, levier de changement de vitesse, ...).



Je mets un **masque et des lunettes**, après m'être lavé les mains, **si je ne peux pas conserver une distance d'au moins 1 mètre** avec une autre personne. Je me lave les mains après avoir touché le masque.



Je me lave les mains, avant de manger et de boire, de fumer, de me toucher le visage, de mettre un masque et des lunettes (ainsi qu'après les avoir retirés) et toutes les heures avec de l'eau et du savon (ou solution hydroalcoolique). Je me sèche les mains avec des **essuie-mains jetables**.

Sources: Guide Ministère Santé, Travail, OPPBTP

CORONAVIRUS – Covid 19

POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

04/04/2020



Gestes et équipements

Lavage des mains



Rincez-vous bien les mains / Utilisez du savon ou une solution hydroalcoolique / Frottez pendant 30 secondes / Nettoyez la zone entre vos doigts / Nettoyez également vos ongles / Rincez-vous bien les mains / S'essuyez les mains avec un essuie-main jetable / Fermer le robinet à l'aide de l'essuie-main, puis le jeter à la poubelle

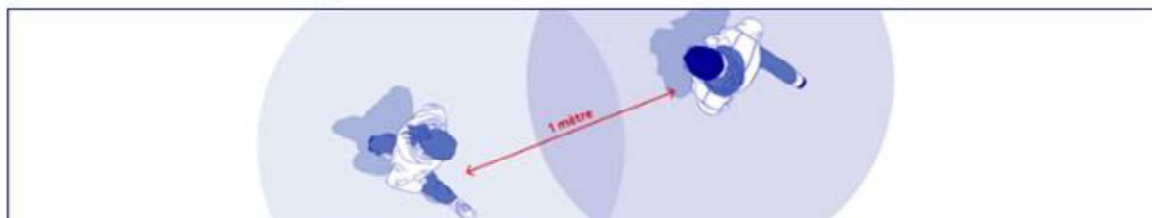
Je me lave les mains en arrivant sur le site, avant de manger, de boire, de fumer, de se toucher le visage, de mettre un masque et des lunettes (ainsi qu'après les avoir retirés), et au moins toutes les heures avec de l'eau et du savon, ou solution hydroalcoolique.

Porter des gants



- Enfiler les gants sur des mains propres et sèches,
- Ne pas se toucher le visage avec les gants,
- Retirer les gants en tirant sur l'extrémité des doigts,
- Il est possible de pulvériser du désinfectant sur les gants (ou les laver s'ils sont lavables),
- Se laver les mains immédiatement après,
- Les gants ne se prêtent pas, ils sont personnels.

Respecter la distance d'1 mètre



Le respect de la distance minimale d'1 mètre indispensable, en tous lieux, à tout moment

S'équiper avec un masque et des lunettes



Se laver les mains avant de s'équiper, ainsi qu'après avoir retiré le masque et les lunettes



Repérer le haut (barrette nasale)



Passer les élastiques derrière la tête, de part et d'autre des oreilles



Vérifier que le masque couvre bien le menton



Ajuster le masque en pinçant la barrette sur le nez



Après usage, retirer le masque par les élastiques et le mettre à la poubelle

Sources: Guide Ministère Santé, Travail, OPPBTP

3. Reportage Photos pendant travaux















CH0243-DOE - 001 - A

4. Constat d'Huissier

4.1 Avant travaux

Maître Mickael NARDEUX

HUISSIER *de* JUSTICE

79, Avenue Victor Tuby

Les Cariatides

« Résidence Héméra »

06140 VENCE



Tel. 09.87.41.07.49

etude@huissier-nardeux.fr

Ligne constat. 06.51.80.18.82

contact@constat-vence.fr

EXPEDITION CONFORME

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

**LE MERCREDI DEUX FÉVRIER
DEUX MILLE VINGT DEUX
à partir de 10 heures.**

A la requête de :

SASU EIFFAGE DEMOLITION (DEMCY), au capital de 3011264 Euros, immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le n° 404 490 476, ayant son siège social 3 Place de l'Europe à 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY, pris en son établissement secondaire Chastagner Agence Sud 99, Rue Jean Aubert - ZI GREZAN à NIMES (30000), représenté par son Président,

Lequel m'a préalablement fait exposer par Monsieur Antoine MONNIER Conducteur De Travaux :

Que la société requérante doit procéder à la réalisation de travaux de démolition partielle de l'école Les Gergles située boulevard François Suarez à 06340 LA TRINITE.

Que préalablement au démarrage du chantier, il me sollicite à l'effet de me rendre sur place et de procéder à toutes constatations utiles des avoisinants.

Déférant à cette réquisition ,



**Je, Maître Mickaël NARDEUX, Huissier de Justice à la résidence de 06140 VENCE, 79,
Avenue Victor Tuby, soussigné,**

JE ME SUIS RENDU CE JOUR :

2 Boulevard François Suarez

06340 LA TRINITÉ

EN PRÉSENCE DE :

Monsieur Antoine MONNIER, conducteur de travaux au sein de la société DEMCY, ainsi
déclaré,

OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :



PROPRIETES PRIVEES BORDANT LE COTE SUD DU FUTUR CHANTIER

Propriété cadastrée section AZ numéro 293 :

SITUATION GEOGRAPHIQUE



Parcelle
cadastrée
section AZ
numéro 293

1. Image fournie à titre d'illustration (Source geoportail.gouv.fr) (02/02/2022 10:15:30)

Sur place, je rencontre Madame FIORUCCI Madeleine, propriétaire au 15 avenue Jean Jaurès à LA TRINITE, ainsi déclarée qui m'autorise à pénétrer sur son terrain et à procéder à toutes constatations utiles.

Le Nord de la parcelle est bordée par un mur en béton ancien et taché comportant quelques fissures verticales.

Le mur est partiellement enduit sur son côté Ouest.

La niche maçonnerie située dans l'angle Nord-Est abritant le gaz est fissurée et dégradée au niveau de son montant gauche.

Le mur crépi peint ancien bordant le côté Est de la parcelle est surélevé par une construction en blocs de béton aggloméré partiellement recouvert d'un enduit ciment.

Le sol est recouvert d'une dalle béton avec joint de dilatation





2. (02/02/2022 10:17:15)



3. (02/02/2022 10:17:20)





4. (02/02/2022 10:17:24)



5. (02/02/2022 10:17:33)





6. (02/02/2022 10:17:42)



7. (02/02/2022 10:17:46)





8. (02/02/2022 10:17:57)



9. (02/02/2022 10:19:39)





10. (02/02/2022 10:19:41)

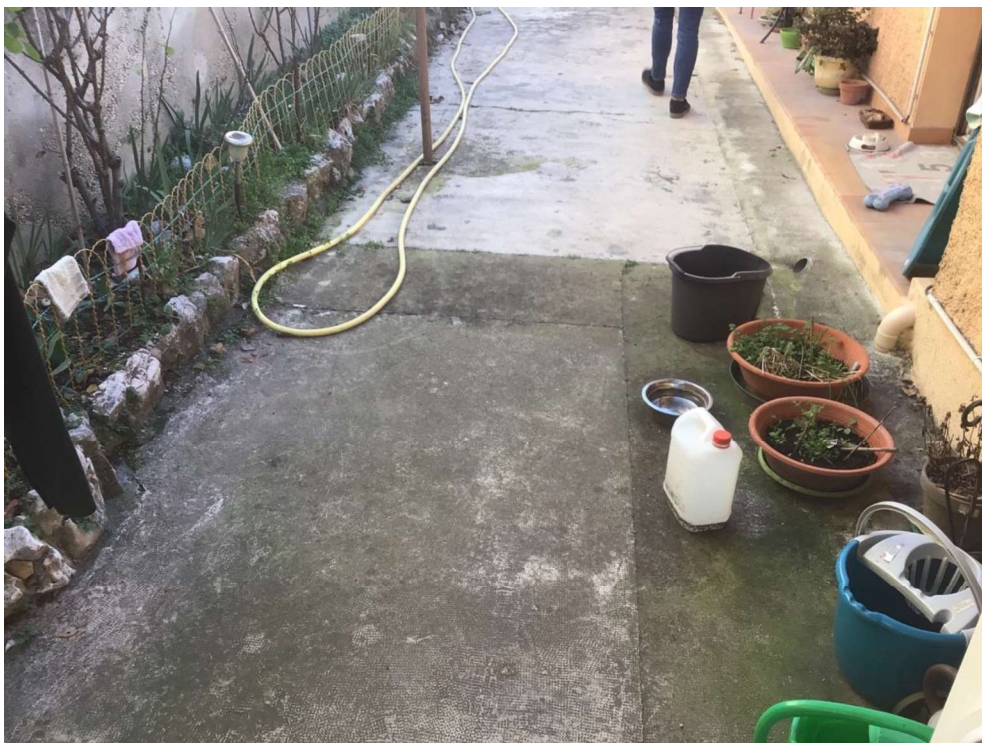


11. (02/02/2022 10:20:08)





12. (02/02/2022 10:20:13)



13. (02/02/2022 10:20:19)





14. (02/02/2022 10:20:25)



15. (02/02/2022 10:20:31)

Propriété cadastrée section AZ numéro 299 :



SITUATION GEOGRAPHIQUE



Parcelle
cadastrée
section AZ
numéro 299

1. Image fournie à titre d'illustration (Source geoportail.gouv.fr) (02/02/2022 10:15:30)

Depuis la propriété de Madame FIRUCCI, je réalise trois clichés photographique du mur bordant le côté Nord de la parcelle AZ n°299, lequel est surélevé d'un barreaudage de clôture métallique en état d'usage apparent..



2. (02/02/2022 10:19:01)





3. (02/02/2022 10:19:09)



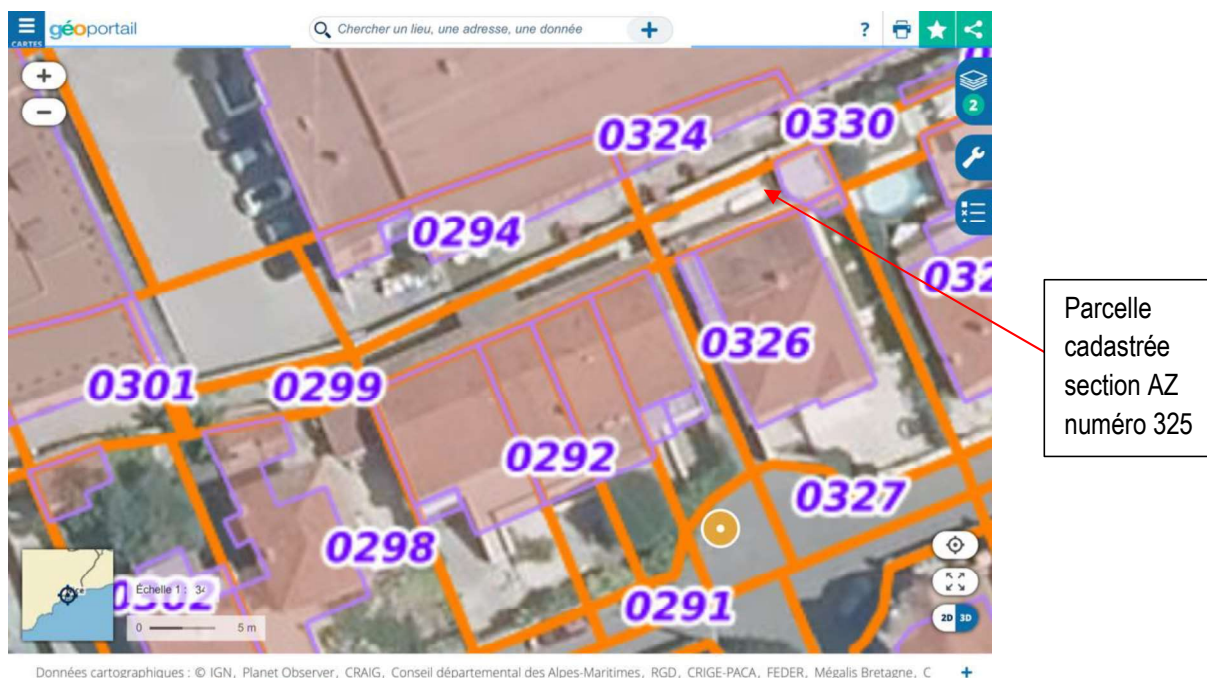
4. (02/02/2022 10:19:11)

Parcelle cadastrée section AZ numéro 325 :

Les propriétaire du terrain sont absents lors de mon passage.



SITUATION GEOGRAPHIQUE



1. Image fournie à titre d'illustration (Source geoportail.gouv.fr) (02/02/2022 10:15:30)

Au Nord, la parcelle est bordée par un mur recouvert d'un crépi peint de couleur jaune en bon état d'usage comportant quelques fissures verticales visibles depuis le portillon d'entrée.

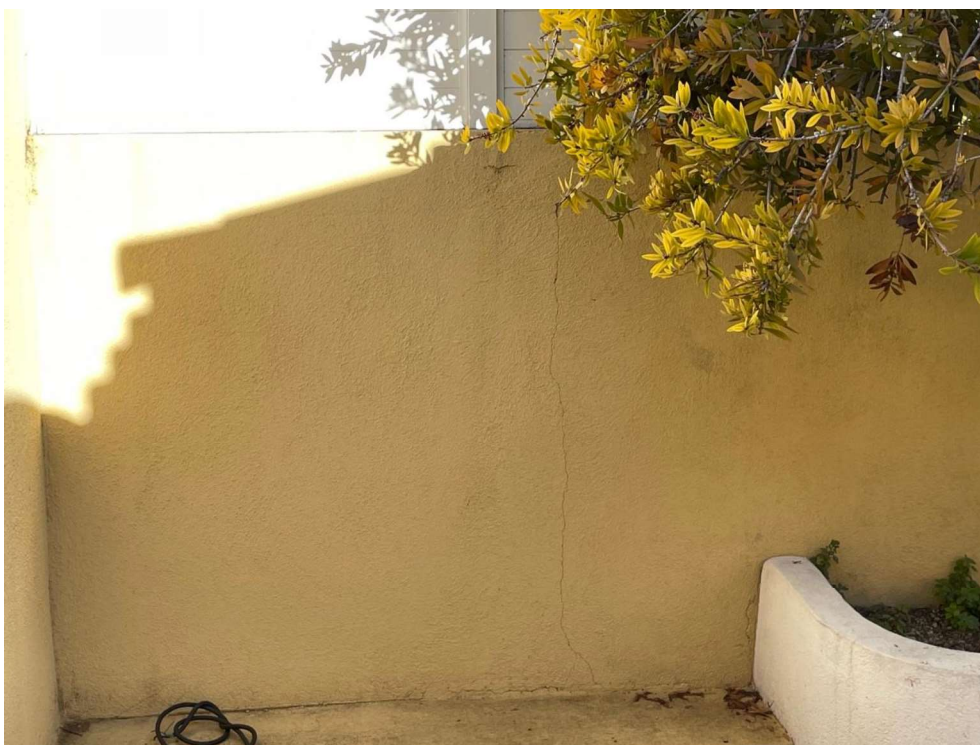
Le mur est surélevé de panneaux de clôture pleins de couleur gris souris en bon état apparent.

Une cuisine d'été dont les murs sont recouverts d'un crépi peint de couleur jaune en bon état d'usage apparent et abritant un four à pizza est édifiée en bordure Est de la parcelle 325.





2. (02/02/2022 10:22:18)

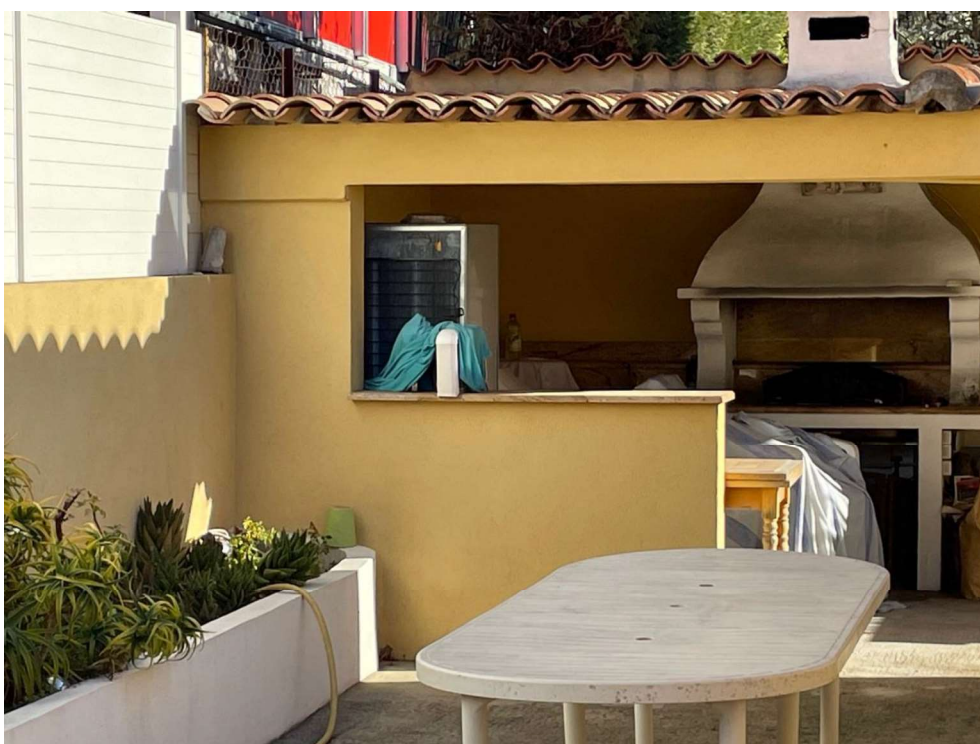


3. (02/02/2022 10:22:23)





4. (02/02/2022 10:22:34)

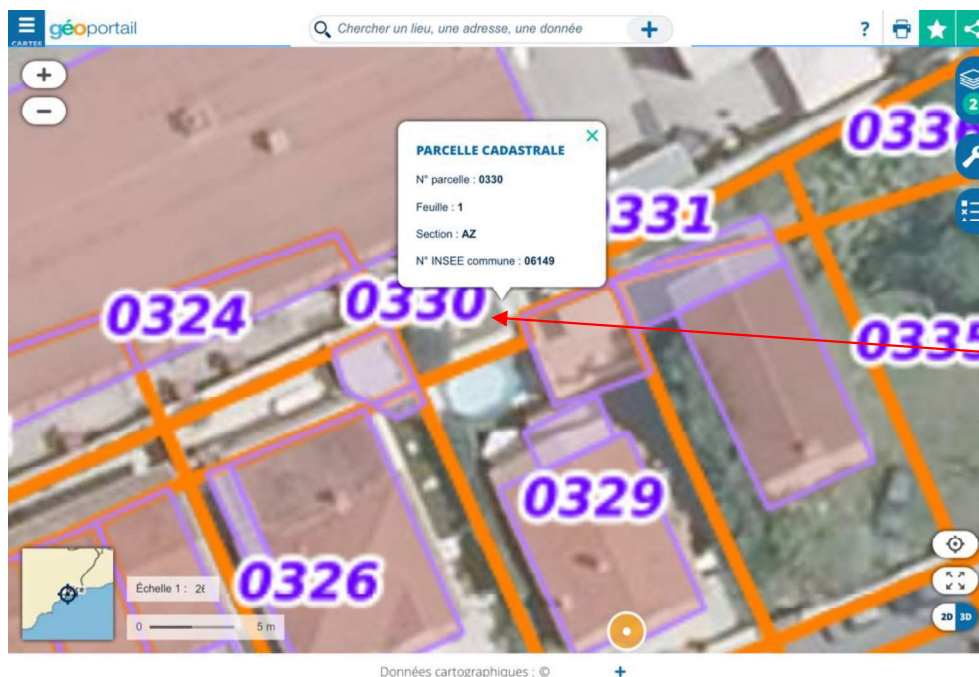


5. (02/02/2022 10:22:41)



Parcelle cadastrée section AZ numéro 330 :

SITUATION GEOGRAPHIQUE



Parcelle
cadastrée
section AZ
numéro 330

1. Image fournie à titre d'illustration (Source geoportail.gouv.fr) (02/02/2022 10:26:33)

Sur place, je rencontre Monsieur FINE Marc, propriétaire avec son épouse Monique FINE, ainsi déclaré qui m'autorise à pénétrer sur son terrain et à procéder à toutes constatations utiles.

Le côté ouest de la parcelle est bordé par un mur recouvert de crépi peint en bon état d'usage apparent. Ce mur est coiffé par deux rangées de tuiles en terre cuite, tuiles canal et de couvert.

L'arase du mur de soutènement bordant le côté Nord de la piscine est fissuré sur sa longueur.





2. (02/02/2022 10:33:01)



3. (02/02/2022 10:33:10)





4. (02/02/2022 10:33:19)



5. (02/02/2022 10:33:33)

